



CONSEIL MUNICIPAL **Séance Ordinaire du 9 avril 2025**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal **du 9 avril 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Claude GIRARD**.

Présents : Jean-Claude GIRARD, Yves DOUSSOT, Géraldine CHEDOZ, Jean-Michel MONIN, Valérie MASSET, Patrick CHANDON, Laurence LIEFROID, Daniel PERROT, Karine WURSTER, Flora MAZURE, Marc BEGIN, Alain NOIROT et Alain ROBERT.

Absents :

Catherine LONJARET, excusée, pouvoir à Géraldine CHEDOZ,
Christine LANIER, excusée, pouvoir à Yves DOUSSOT,
Andréa MONNIOT, excusée, pouvoir à Alain ROBERT,
Adeline JEUNOT, excusée,
Estelle CHARY-SMOLAREK, excusée,
Thierry NOËL, excusé.

Secrétaire de séance : Patrick CHANDON

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 19 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024, qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2024	:	993 168,86 €
- recettes 2024	:	1 081 099,04 €

Résultats de l'exercice 2024 (excédent) : **87 930,18 €**

Section d'investissement :

- dépenses 2024	:	159 722,90 €
- recettes 2024	:	88 451,51 €

Résultats de l'exercice 2024 (déficit) : **71 271,39 €**

Le Maire se retire pour le délibéré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

► **APPROUVE** le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2024.

2/Affectation des résultats 2024 :

Pour faire suite au vote du compte administratif 2024, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 246 817,64 € de la manière suivante :

■ Compte R002 – Résultat de clôture 2024	:	246 817,64 €
■ Compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	:	0 €

3/Fixation des taux des taxes locales 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE.

En 2025, l'Etat a fixé une augmentation forfaitaire de 1,7 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties, un taux plus faible cette année s'expliquant par le ralentissement de l'inflation (3,9 % d'augmentation en 2024, pour rappel).

Il est à noter cette année, une évolution significative des bases d'imposition sur le foncier bâti grâce à l'attractivité de la commune mise en évidence par la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouvelles entreprises sur la zone d'activités de Beauregard.

A cela s'ajoute, la gestion financière saine et rigoureuse des deniers publics de la commune.

Au cours de l'année 2025, le projet structurant de l'année sera la réalisation des travaux de valorisation paysagère et création d'îlots de fraîcheur, ce projet est en phase de constitution du dossier de consultation des entreprises en vue du lancement du marché public.

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- Créer un point de rencontre intergénérationnel et inclusif, d'échanges et de sociabilité au sein de la commune pour créer du lien social ;
- Création d'un espace de valorisation paysagère (plantations, allées, arbres) pour créer des îlots de fraîcheur végétalisés ;
- Favoriser un mode d'accès doux par un cheminement piéton amélioré permettant d'améliorer la liaison écoles ; terrain de football municipal, plateforme multisport et projet de valorisation paysagère ;
- Installation de mobiliers respectueux de l'environnement (bancs, fontaine à eau) ;
- Mise en place d'aménagements paysagers permettant de créer des zones d'ombre afin de lutter contre le réchauffement climatique ;
- Installation de jeux pour enfants favorisant la motricité ;
- Densifier la végétation pour créer un lieu convivial, apaisant et respectueux de l'environnement.

D'autres projets seront également poursuivis, au cours de l'année 2025 :

- Travaux de bardage de l'école élémentaire ;
- Travaux de remplacement de la porte-fenêtre du Directeur de l'école élémentaire ;
- Travaux de rénovation de la plateforme multisports ;
- Travaux de mise en place d'un film sécurité occultant à l'école maternelle ;
- Travaux divers de rénovation et d'entretien des écoles et des bâtiments communaux ;
- Missions de maîtrise d'œuvre à réaliser par le Cabinet MAYOT ET TOUSSAINT sur le projet de valorisation paysagère.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et malgré la baisse continue des dotations de l'Etat, afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés, **Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixés lors de l'exercice budgétaire et comptable 2024.**

Sur exposé de ces éléments, la Commission des finances propose de fixer les taux en 2025 comme suit :

- taxe foncière bâtie (TFB)	35.50 %
- taxe foncière non bâtie (TFNB)	28.96 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non meublés à l'habitation principale (THRS)	5.94 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de fixer les taux des taxes communales au titre de l'année 2025, qui se répartissent comme suit :

- **taxe foncière bâtie (TFB)** **35.50 %**
- **taxe foncière non bâtie (TFNB)** **28.96 %**
- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non meublés à l'habitation principale (THRS)** **5.94 %**

4/Attribution de subventions aux associations ougeoises :

Comme chaque année, les associations ougeoises doivent faire parvenir leur bilan comptable à Monsieur Le Maire. Force est de constater que les associations et leurs bénévoles participent à l'attractivité et à la qualité de vie de notre commune.

Monsieur le Maire, en concertation avec les membres de la commission des finances, propose des montants de subventionnement potentiel.

Proposition de la Commission des finances				
NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant retenu 2024	Montant proposé en 2025	Observations	Vote au ratio
Association Bourguignonne "Talents sans Frontières"	800,00	800,00		1 membre ne prend pas part au vote et 15 votes pour
Jardins communaux	315,00	315,00		2 membres n'ont pas pris part au vote et 14 votes pour
Les Chasseurs de la Plaine	210,00	210,00		2 membres n'ont pas pris part au vote et 14 votes pour
Les 100 Ciel	2 940,00	3 500,00*	*Développement des activités proposées et hausse du nombre d'adhérents	4 membres n'ont pas pris part au vote et 12 votes pour
Amicale des Pompiers	1 320,00	840,00		1 membre ne prend pas part au vote et 15 votes pour
Coopérative Ecole Primaire	2 088,00	2 368,00*	*Forfait par élève au regard des effectifs prévisionnels	A l'unanimité
Coopérative Ecole Maternelle	1 332,00	1 444,00*	*Forfait par élève au regard des effectifs prévisionnels	A l'unanimité
TOTAL	9 005	9 477		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** des montants alloués au titre du subventionnement 2025 des associations locales :

Proposition de la Commission des finances	
NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant voté en 2025
Association Bourguignonne "Talents sans Frontières"	800,00

Jardins communaux	315,00
Les Chasseurs de la Plaine	210,00
Les 100 Ciel	3 500,00
Amicale des Pompiers	840,00
Coopérative Ecole Primaire	2 368,00
Coopérative Ecole Maternelle	1 444,00
TOTAL	9 477

► **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2025 à l'article 65748.

5/Budget Primitif 2025

Vu les propositions de la commission des finances, après exposition des chapitres composant la préparation du budget primitif 2025, et la présentation des projets communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **ADOpte** le budget primitif 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2025	:	1 353 618,64 €
- recettes 2025	:	1 353 618,64 €

Section d'investissement :

- dépenses 2025	:	515 911,41 €
- recettes 2025	:	515 911,41 €

6/Attribution de subvention sur demande :

L'école des métiers de Dijon Métropole sollicite la Mairie par courrier arrivé en date du 25 mars 2025 pour l'attribution d'une subvention.

Cette aide apporterait un soutien financier à cet organisme disposant d'une mission de formation et d'éducation favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. A ce jour, deux jeunes ougeois sont inscrits au sein de cet établissement.

Madame Géraldine CHEDOZ, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires ayant fait lecture de la demande formulée par l'école des métiers de Dijon métropole, les membres de l'assemblée délibérante sont invités à débattre sur l'octroi de la subvention demandée et de décider du montant à attribuer.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 avril 2023 fixant un montant forfaitaire de 75 euros par apprenti concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame Flora MAZURE n'ayant pas pris part au vote) :

► **DECIDE** d'octroyer la somme de 150 euros (75 € par apprenti concerné, deux apprentis sont concernés) à la partie identifiée par sa requête,

► **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2025 à l'article 65748,

► **MANDATE** le Maire pour veiller à la bonne exécution des prescriptions sus décrites.

7/Informations et questions diverses :

Monsieur Jean-Claude GIRARD, Maire :

- L'organisation de la course de voitures à pédales avance bien, les pilotes sont connus, les banderoles et affiches seront finalisées prochainement.
- Une rencontre est fixée le jeudi 17 avril à 9 H 30 en présence du Lieutenant Amaury BUREAU commandant de brigade de QUETIGNY afin d'assurer la sécurité et la logistique de la course de voitures à pédales.
- Le festival SARK se déroulera les vendredi 11 et samedi 12 avril de 22 heures à 5 heures du matin à l'aéroport Dijon-Bourgogne. A partir de 3 heures du matin des mesures ont été prises afin que le son baisse en intensité.
- Une personne sans domicile fixe a été signalée au niveau de l'abri-jeunes de la commune, des démarches rapides ont été mises en place afin de dialoguer et d'échanger avec cette personne pour lui proposer de l'aide et un accompagnement. Le Samu social a été contacté suite à leur intervention une maraude a été envoyée afin d'aider cette personne et de lui faire bénéficier d'un repas chaud et d'une proposition d'hébergement.
- La reprise à venir du club des aînés par l'association les 100 Ciels, quelques éléments administratifs et financiers seront à déterminer, une rencontre aura lieu prochainement entre les représentants de la Mairie, de l'association et de Monsieur Daniel PERROT, conseiller municipal en charge de la gestion et de l'animation du club des aînés.
- Du courrier reçu en Mairie de la part de Monsieur Martin BERTHIOT candidat à la location de terres agricoles ou terrains communaux. Il sollicite en qualité de jeune agriculteur l'attribution de parcelles agricoles, à l'heure actuelle, la commune ne dispose pas de terrain vacant disponible.

Monsieur Yves DOUSSOT (1er adjoint) :

- La cérémonie de présentation au drapeau des élèves gendarmes de la 4ème compagnie de l'école de gendarmerie a eu le mardi 25 mars à 10 heures sur le terrain de football de la place centrale. Cette cérémonie présidée par le Général Hubert Charvet, Commandant de l'école de gendarme a réuni 117 élèves. Ensuite, un verre de l'amitié s'est déroulé à la salle des fêtes.
- La réunion de la Commission Vie quotidienne aura lieu le mardi 15 avril à 19 heures et portera sur l'organisation du 13 juillet.
- La chasse aux œufs aura lieu cette année, **le 21 avril à 11 heures** au Centre Louise-Emile LAMY, au niveau du Jardin conservatoire.
- La célébration du 8 mai, les enseignants de l'école élémentaire ne viendront pas à la cérémonie, par contre, le premier couplet de la marseillaise sera enseigné aux enfants. Les membres de la commission jeunesse ont été conviés et seront présents lors de cette cérémonie.
- La tenue de l'assemblée générale de l'Association Bourguignonne Talents Sans Frontières (ABTSF) a permis de désigner un nouveau Président, Monsieur Pierre CHATEAU.

Madame Géraldine CHEDOZ (2ème adjointe) :

- Activités de la commission jeunesse à venir :
- La visite de la légumerie est programmée le samedi 12 avril afin de faire découvrir cet équipement métropolitain située sur la zone d'activités. Elle sert à préparer les légumes et légumineuses bio, locaux en saison, destinés à la restauration collective de Dijon Métropole, incluant la restauration scolaire, d'entreprise ou de santé.
- La visite du Palais du Luxembourg aura lieu le samedi 18 octobre à 14 heures, la visite durera environ 1 heure 15.

Monsieur Jean-Michel MONIN (3ème adjoint) :

- De nouveaux arbres seront replantés à côté de la Place du Lavoisier afin de remplacer ceux qui malades, ont été enlevés. Un repérage technique sera réalisé à la SONOFEP pour proposer des arbres adaptés à cet emplacement et aux évolutions climatiques.
- Des travaux à venir au niveau de la cour de l'école élémentaire afin de planter des arbres pour créer des zones d'ombrage permettant aux enfants et aux enseignants de profiter d'espaces végétalisés afin de lutter contre la chaleur estivale.
- Des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux de bardage de l'école élémentaire.
- Des travaux à venir pour faire ralentir la circulation rue de Dijon, une chicane devrait être mise en place pour faire ralentir les véhicules arrivant à une vitesse trop élevée au niveau du rond-point.
- La réunion de la commission voirie a eu lieu le mercredi 26 mars à 14 heures, en présence de Monsieur Rodolphe DEFONTAINE, Directeur de l'Exploitation Responsable Régie voirie et signalisation de Dijon métropole. Lors de cette réunion, des demandes ont été faites sur nos attentes au niveau du projet rue de l'Abbaye alors que ce projet est piloté, suivi et financé par les services métropolitains. Une demande d'explications complémentaires sera envoyée au Directeur du service, Paysages Espaces publics, Monsieur Sylvain CARRAUD pour obtenir des informations précises sur les prestations à réaliser, le planning prévisionnel et les objectifs poursuivis par ce projet.

Date de signature de l'approbation du procès-verbal :

Fait à Ouges, le 28/05/2025,

Le Maire :



Jean-Claude GIRARD

Le Secrétaire de séance :



Patrick CHANDON

